

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**  
**Subvention à**  
**l'Association Vie**  
**Libre Bordeaux Rive**  
**Droite – Année 2017.**  
**Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE**  
**CONSEILLERS**  
**MUNICIPAUX EN**  
**EXERCICE EST DE :**

33

**Etaients présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU**  
**Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY**  
**Mme DURLIN à M. GALAN**  
**M. MEYRE à CHEVAUCHERIE**  
**M. CARRERA à M. CAVALIERE**  
**M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Vie Libre de Bordeaux Rive-Droite a pour but d'aider à la guérison et à la promotion de toutes les personnes victimes de maladies liées à l'alcoolisme, et de lutter contre les causes qui les engendrent.

L'association propose un accompagnement des malades, des permanences et des groupes de paroles. Elle intervient également dans les hôpitaux et dans les prisons.

En 2016, l'association a mené des réunions de sensibilisations et d'informations en milieu scolaire, hospitalier et carcéral. L'association soutient 6 Floiracais dont 2 depuis au moins 3 ans.

Pour 2017, l'association prévoit le maintien de la campagne d'information dans les lieux de permanence et sensibiliser les jeunes au fléau des addictions.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association Vie Libre une subvention de 80 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande de l'Association Vie Libre ;  
Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;  
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 80 € de subvention à l'Association Vie Libre pour 2017.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017  
Le Maire,*



*Jean-Jacques PUYOBRAU*